



Du 9 octobre 2024

District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX

Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81

Email : district@savoie.fff.fr

Site : <http://savoie.fff.fr>



ASSISES DU FOOT FEMININ 73

Le district organise une soirée de réflexion sur l'organisation et l'avenir du foot féminin en Savoie (toutes catégories, toutes pratiques).



Elle aura lieu le :

lundi 21 octobre à 19 h 00 au district.

La présence des clubs ayant au moins une équipe féminine est fortement souhaitée.
Les autres clubs sont aussi conviés.

Chaque club peut se faire représenter par son président et les éducateurs des équipes féminines.

Pour une bonne organisation, **merci de confirmer votre présence par mail pour le 14 octobre.**



RENCONTRES

Toute demande et/ou réponses concernant les rencontres (modifications d'horaires, de date, de lieu, ou autres) doivent **OBLIGATOIREMENT** être saisie sur FOOTCLUBS, AVANT le lundi 18h00 précédant la/les rencontre(s) concernée(s).



SOMMAIRE

Comité directeur	page 2
Secrétariat	page 3
Trésorerie	page 4
Commission Délégations	pages 4
Commission FMI	pages 5-6
Commission Sportive	pages 7-8
Commission des Jeunes.....	pages 9 à 13
Commission FUTSAL.....	page 14
Commission des Coupes.....	pages 15 à 19

Commission Féminines	page 20
Commission Technique.....	pages 21 à 26
Commission des Règlements	pages 26 à 28
Commission des Arbitres	pages 29 à 31
Commission Statut de l'Arbitrage	pages 32 à 33
Commission FAFA.....	pages 34 à 37
Commission Terrains et Installations Sportives.....	pages 37-38
Commission de Discipline.....	pages 38 à 41
Annexes :	page 42



Partenaire du District de Football de Savoie



Chaque fois qu'il s'agit de faire vivre le Football, nous saisissons la balle au bond.



COMITÉ DIRECTEUR

Note à tous les clubs et leurs licenciés

Vous trouverez en P.J. la note concernant "Le droit à l'image des sportifs et l'utilisation des vidéos des manifestations sportives".

Le district rappelle qu'une rencontre de foot peut être filmée, mais **UNIQUEMENT** pour un **USAGE INTERNE** à des fins d'analyses techniques. Ainsi la diffusion d'images ou de vidéos en dehors de ce cadre (réseaux sociaux, internet, ...) est **FORMELLEMENT INTERDITE**.

Les contrevenants s'exposent à des sanctions de la part des instances du football, mais ils peuvent aussi faire l'objet de plaintes auprès des tribunaux !!!



Sérigraphie - Flocage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. jpcreation@jpcreation.fr



SECRÉTARIAT

7 octobre 2024

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 30 septembre au 7 octobre 2024

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers

CHAMMY Jamal - Akim MAHIOUT - F.C. SUD LAC - U.S. LA MOTTE SERVOLEX - AS CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE - Jean Christophe LECOQ

Commission Sportive :

FC HAUTE TARENTEISE (4) - U.S. CHARTREUSE GUIERS - GROUPEMENT JEUNES DE L'AVANT-PAYS SAVOYARD (2) - ENT. VAL D'HYERES - F.C. DU NIVOLET(4) - F.C. ST BALDOPH - A.S. LA BRIDOIRE (2) - ST PIERRE SPORT FOOTBALL - U.S. LA RAVOIRE - U.S. LA MOTTE SERVOLEX (2) - US CULOZ - F.C. BELLE ETOILE MERCURY - OUMOURI Ibrahim - MONTMELIAN A. - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE (3) - A.S. DE BARBERAZ - ASSOCIATION SAVOYARDE - A.S. D'UGINE - F.C. LA ROCHETTE - ST PIERRE SPORT FOOTBALL - EF CHAUTAGNE - FC LAISSAUD - A .PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBERY- SPORT FOOT CHALLES - ENT.S.DRUMETTAZ MOUXY - FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE - BELAROUCI Ismaël - APREMONT FC

Commission des Arbitres :

Gilles HUNSTEDT - CA MAURIENNE (2) - GRAND VAUCLUSE COMPETITIONS - MESTACH Jacky -US GRIGNON

Commission de Discipline :

Courrier :

APREMONT FC - COGNIN SP. - BEN YOUSSEF Merwane - F.C. SUD LAC - F.C. VILLARGONDRAN (2) - U.S. LA RAVOIRE FC DE HAUTE TARENTEISE - Gérard SOTO

Rapport :

CHAMMY Jamal - PERRON Emmanuel

Commission Prévention et Ethique :

F.C. SUD LAC

Commission FMI :

ST PIERRE SPORT FOOTBALL



TRÉSORERIE

Mercredi 9 octobre 2024

Virements

US PONT 200,00 €

COMMISSION DÉLÉGATIONS

Président : Jérôme SPADA

7 octobre 2024

Responsable des Désignations :

Jérôme SPADA Tel : 06 76 04 25 57

Toute demande de délégué pour un match **doit impérativement se faire avant le lundi 18h00**,
précédent la rencontre.

Ce délai dépassé votre demande ne sera pas prise en compte.

Cette demande doit être fait via l'adresse officielle du club : n°affiliation@laurafoot.net

Et renvoyer au District de Savoie avec le fichier Excel ci-joint :

[DEMANDE-DE-DELEGUE-PAR-LES-CLUBS-1.xlsx](#)



COMMISSION FMI

Président : Patrick JANET 06 64 26 44 76

7 octobre 2024

Président : Patrick JANET 06.64.26.44.76

Membre : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Mail : savoiefmi@outlook.fr

FMI pour les U13

Le démarrage a eu lieu ce week-end.

Le résultat n'a pas été bon.

Trop de FMI non faites (12 sur 30)

Peu de retours sur non-utilisation de la FMI

Merci aux équipes suivantes de nous donner les explications avec document absence de FMI sur cette non-utilisation sachant qu'une nouvelle journée se présente.

- GRIGNON
- AIX 2
- E S TARENTEISE
- VILLAGONDRAN
- CHAMBERY SPORT 73 2
- CHAMBOTTE 2
- LE MONTCEL
- DOMESSIN
- HAUTE COMBE DE SAVOIE
- LA MOTTE 3

VOUS POUVEZ BIEN SUR NOUS CONTACTER POUR ANALYSER LES SOUCIS RENCONTRES

N'attendez pas les derniers jours pour vérifier si vous avez bien vos matchs et tous vos joueurs proposés

N'attendez pas non plus les dernières minutes pour charger les rencontres sur vos tablettes.

Utilisez l'application préparation FMI du site pour certaines vérifications ce sera plus simple

[Préparation Feuille de Match \(fff.fr\)](http://fff.fr)



FMI Procédure d'effacement données et cache

Afin d'améliorer l'utilisation de l'application FMI sur la tablette, nous vous préconisons d'utiliser la procédure d'effacement des données ci-jointe

[FMI_procedure_effacement-donnees-et-cache.pdf \(fff.fr\)](https://fff.fr/fmi-procedure-effacement-donnees-et-cache.pdf)

FMI Documentation

Je vous rappelle que sous les onglets PRATIQUE/FMI vous trouverez des documents pouvant vous aider dans la gestion de la FMI

Et sur internet dans assistance FMI (adresse [HTTPS://fmi.fff.fr/assistance/](https://fmi.fff.fr/assistance/)) vous trouverez des informations importantes comme le guide utilisateur ainsi que la configuration minimale des tablettes

FMI Procédure matchs non joués

RAPPEL : tout match proposé doit faire l'objet d'une intervention

Dans le cas de forfaits ou de terrain impraticable : vous devez remplir la FMI

Pour cela vous disposez d'une procédure disponible sur le site

Vous trouverez le lien ci-joint

[PROCEDURE-FMI-MATCH-NON-JOUE-.pdf \(fff.fr\)](https://fff.fr/procEDURE-FMI-MATCH-NON-JOUE-.pdf)

 	<p>PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE</p> <p>UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE EQUIPE A VOTRE DISPOSITION</p> <p>450, Avenue de Chambéry—73230 ST ALBAN LEYSSE Tél. : 06 76 65 08 70 - Email : fv@teamsport2000.fr</p>	 
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



COMMISSION SPORTIVE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

SÉNIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31

Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du 07/10/2024

Présents : Sauveur MICALLEF, Jacky GACHET

Excusé : Cédric YSARD

RAPPEL REGLEMENT SPORTIVE

ARTICLE 34.1.2.1 du District de Savoie Pour toute modification il faut obligatoirement l'accord du club adverse via foot club avant le lundi 18H qui précède la rencontre pour tout changement (horaire, date, terrain et match inversé).

Les demandes arrivant à partir du mardi seront hors délais !

COURRIERS CLUBS

Mairie Montmélian : lu et noté, Arrêté municipal problème Sanitaire jusqu'à nouvel ordre au stade des Iles.

MONTMELIAN S.F : lu et noté , vestiaire problème eau chaude légionellose détectée, Douches non utilisables

ST PIERRE SPORT : reçu couleurs maillots le 02/10/2024.

ST PIERRE SPORT : reçu rapport suite match Arrêté du 28/09/2024

A.S BRIDOIRE : reçu couleurs maillots le 02/10/2024.

F.C ST BALDOPH : reçu couleurs maillots le 02/10/2024.

F.C NIVOLET : reçu nouveau document Couleurs maillots Séniors.

CHALLES S.F : lu et noté .

F.C ROCHETTE : hors délai .

ENT.S DRUMETTAZ : hors délai.

F.C NIVOLET : hors délai.

Mr Ismaël BELARORCI : Lu et noté nécessaire fait , arbitre de la rencontre D5A nous confirmant le score officiel suite erreur sur FMI.

Mr Ibrahim OUMOURI : Lu et noté nécessaire fait, arbitre de la rencontre D1 nous confirmant le score officiel suite erreur sur FMI.

ENT.VAL D'HYERES : nécessaire fait D5A, erreur de score

Mr Kylian BEUCHOT : reçu rapport rencontre D1 du 28/09/2024

US UGINE : lu et noté faire une demande de modification d'horaire pour 19H avec l'accord du club adverse sur Footclubs, voir l'article 34-1-2-1

A.P.C.R : Rapport reçu suite à l'arrêt de la rencontre du 29/09/2024



NOTE AU CLUB

F.C NIVOLET : Veuillez vous référer à l'article 34 .1 .2 .1 pour vos plannings des équipes Séniors .
ENT.S DRUMETTAZ : Veuillez vous référer à l'article 34 .1 .2 .1 pour vos plannings des équipes Séniors .
F.C ROCHETTE : Veuillez vous référer à l'article 34 .1 .2 .1 pour vos plannings des équipes séniors

COULEURS MAILLOTS CLUBS

Règlement du District de Savoie : document demandé non parvenu, comme indiqué dans les PV précédents pour non-envoi de la fiche couleurs maillots.

Nous appliquons l'amende prévue aux clubs suivants : CHAM SPORT 73 , F.C SUD LAC , F.C APREMON , F.C LA ROCHETTE

Rappel : les clubs ci-dessus amendés doivent nous fournir impérativement l'imprimé Couleurs maillots.

Les clubs engagés poule D5 A et B , F.C LA ROCHETTE 2, F.C AIX 3, F.C ST MICHEL 2, A.S BOZEL 2 doivent nous faire parvenir l'imprimé couleurs maillots dans le plus bref délais.

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE RENCONTRES

Match N° 29455044 du 12/10/2024 : COGNIN SP/ US DOMESSIN D5A maintenu à 15H, demande refusée par le club adverse.

FC ST BALDOPH 2/ US LA MOTTE SERVOLEX 3 D4 A Inversé à 12H45 le 13/10/2024. Accord des deux clubs.

FC ST BALDOLPH 1/ H.F.C.C1 D3 A Inversé à 15H le 13/10/2024 Stade Séralini. Accord des deux clubs .

FC CHAMBOTTE 3 /SF CHALLES 1 D3 A maintenu à 20H, demande refusée par le club adverse

ST PIERRE SPORT 2/ HAUTE TARENTEISE2 D4 B du 13/10/2024 se jouera à 12H15 avec l'accord des deux clubs.

ST PIERRE SPORT 2 / HAUTE TARENTEISE 1 D1 du 12/10/2024 20H se jouera le 13/10/2024 à 15H avec l'accord des deux clubs .

FC VILLARGONDRAN 1/ ENT.F CHAUTAGNE 1 D2 maintenu à 15H , aucune réponse du club adverse, hors délai .

FMI PROCEDURE MATCHS NON JOUES - RAPPEL

Tout match proposé doit faire l'objet d'une intervention.

Dans le cas de forfaits ou de terrain impraticable : vous devez remplir la FMI Pour cela vous disposez d'une procédure disponible sur le site

Vous trouverez le lien ci-joint

[PROCEDURE-FMI-MATCH-NON-JOUE-.pdf \(fff.fr\)](#)



COMMISSION DES JEUNES

Président : Jacky GACHET : 06 12 22 99 82

U20

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Réunion du 7 octobre 2024

COURRIER REÇU

Reçu : Arrêté municipal mairie de MONTMELIAN « légionellose dans les vestiaires »

PROGRAMMATION CHAMPIONNAT

Matches du 12 OCTOBRE 24

- N° 28860599 UO ALBERTVILLE / FC ST-BALDOPH **se jouera à 17H30**
- N° 28860601 ES - TARENTEISE / FC MERCURY **se jouera à 18H00 à MERCURY Match inversé**
- N° 28860602 JS - CHAMBERY / GAPS **se jouera à 15H30**
- N° 28860598 AS-UGINE / CHAMBERY SPORT 73 **se jouera à 15h00**

EXEMPT : FC AIX les BAINS

NOTE AUX CLUBS - INFORMATIONS

Les matchs remis du 21/09/2024 se joueront le 19 octobre 24 à 15 H 00

Matches du 19 octobre 24

- N° 28856181 : GAPS / FC ST- BALDOPH se jouera le 19/10 à 15 H 00
- N° 28856182 : FC MERCURY / AS UGINE **reporté suite coupe GAMBARDELLA le 19/10**
- N° 28856183 : JS CHAMBERY / AIX les BAINS se jouera le 19/10 à 15H00
- N° 28856184 : CHY SPORT 73 / ES-TARENTEISE se jouera le 19/10 à 15H00

EXEMPT : UO ALBERTVILLE

Les matchs remis du 05/10/2024 se joueront le 26 octobre 24 à 15 H 00

Matches du 26 octobre 24

- N°28856190 : FC MERCURY/JS-CHAMBERY
- N°28856193 : CHAMBERY SPORT 73 / FC ST-BALDOPH
- N°28856194 : UO ALBERTVILLE/ ES-TARENTEISE
- N°28856191 **GAPS/ AIX les BAINS joué**

Les matchs remis du 19/10/2024 se joueront le 02 novembre 24 à 15 H 00

Match du 2 novembre 24

- N° 28856182 FC MERCURY / AS UGINE

Les clubs peuvent se mettre d'accord pour jouer en semaine avec demande de modification sur foot club.



U17 Martine LECHALARD : 06 13 59 62 41

7 Octobre 2024

TOUS les matchs sont programmés à **15H00** et ne peuvent être retarder que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur FOOTCLUB avec accord des deux clubs concernés

NOTE AUX CLUBS – RAPPEL IMPORTANT

Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci.

Tout manquement au règlement sera amendé.

IL EST OBLIGATOIRE DE NOTER LE N° DU MATCH, CATEGORIE POUR CHAQUE COURRIER SANS CELUI-CI LE COURRIER NE SERA PAS VALIDE.

LIEUX ET HORAIRES DES MATCHS

Les matchs U 17 du CA MAURIENNE se joueront stade GAVARINI

Les matchs de DRUMETTAZ-MOUXY se joueront à 16H30 à DRUMETTAZ-MOUXY

Les matchs U17 de CHAMBOTTE se joueront toute la saison à LA BIOLLE

Les matchs de la JS CHAMBERIENNE se joueront au stade LEVEL

COURRIERS

LA MOTTE SERVOLEX
MERCURY
VAL D'HYERES
CHAUTAGNE
LA SAVOYARDE
NIVOLET

CHANGEMENTS DU WEEK-END

- CHARTREUSE- CHAMBOTTE se jouera à 16H00 à ST LAURENT DU PONT
- LA RAVOIRE 1- CA YENNE se jouera à 16H30 à stade M. BASSET à LA RAVOIRE
- GJ LA SAVOYARDE 1- FC SAINT BALDOPH se jouera à 16H00 stade de l'île à MONTMELIAN
- MERCURY 1- LA MOTTE SERVOLEX se jouera à 14H00 stade de la Grillette à MERCURY
- NIVOLET- CHAMBERY SPORT 73 se jouera à 17H30 stade des BARILLETES à SAINT ALBAN LEYSSE
- GJ LA SAVOYARDE 2- FCHAUTE TARENTEISE se jouera à 16H00 stade des MARAIS à LAISSAUD
- MERCURY 2- AS BOZEL se jouera à 16H00 stade de la Grillette à MERCURY



-ENT. CHAUTAGNE-CULOZ – US CHARTREUSE GUIERS 2 se jouera à 16H00 à CHINDRIEUX
-LA MOTTE SERVOLEX 2- JS CHAMBERIENNE se jouera à 16H30 à LA MOTTE SERVOLEX

LES MATCHS REMIS SE JOUERONT LES 26 OCTOBRE ET 2 NOVEMBRE 2024

U15 Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Réunion du lundi 7 octobre 2024

Courriers des clubs

HTE. TARENTOISE : planning lieux des rencontres : modification de dates et d'horaires
ENT. CHAUTAGNE CULOZ/ US LA MOTTE-SERVOLEX/FC CHAMBOTTE/ENT. VAL D'HYERES/ AIX

MODIFICATION DES LIEUX ET HORAIRE DES RENCONTRES

Journée 5 du 13 octobre 2024

Info dernière minute

D2 Poule A : horaire de la rencontre

Match 29423062 : FC BAUGES 1 – ES DRUMETTAZ 2 se joue à 11H15 Stade A. Thunot à Lescheraines

D1 Poule A :

Match 29547412 : ENT. CHAUTAGNE/CULOZ 1 – US CHARTREUSE GUIERS 1 se joue à CHANAZ

D1 Poule B : précision du lieu de la rencontre et changement d'heure

Match 29423696 : US LA MOTTE-SERVOLEX 1 – FC LA ROCHETTE 1 se joue à 12H00 stade R. Villot

D2 Poule A : horaire de la rencontre

Match 29423062 : FC BAUGES 1 – ES DRUMETTAZ 2 se joue à 11H15 Stade A. Thunot à Lescheraines

D2 Poule B : lieu de la rencontre

-Match 29423137 : ES LE BOURGET DU LAC 1 – CA YENNE 1 : terrain impraticable. Ce match est inversé. Il se joue à YENNE sur terrain synthétique à 10H00

-Match 29423138 : FC NIVOLET – FC ST BALDOPH se joue à Barby au Stade des Epinettes



D2 Poule C : lieu de la rencontre pour match inversé

Match 29531267 : AIX FC 3 – ENT. VAL D’HYERES 1 : match inversé se joue à MONTAGNOLE

Match non joué pour terrain impraticable (voir avec M. JANET pour absence FMI)

Match 29547401 : ENT. BASSE MAURIENNE – ES. DRUMETTAZ-MOUXY sera reprogrammé ultérieurement.

Vous avez la possibilité de choisir une date à votre convenance avec accord des deux clubs.

ABSENCE DE RÉSULTATS ET FEUILLES DE MATCHS

D2 Poule A

Journée N° 3 du 29/09/2024

Match 29423054 : FC HTE TARENTEISE 2 – GJ LA SAVOYARDE 2 : manque feuille de match papier

Journée N° 4 du 06/10/2024

Match 29423055 : GAPS 2 – US GRIGNON 1 : manque feuille de match papier

Les feuilles de matchs doivent nous parvenir pour le lundi 14 octobre 2024.

Feuille de match reçue : match 29531266 : D2 Poule C : VAL D’HYERES 1 – AS BARBERAZ

Note aux clubs

FC CHAMBOTTE et AS BARBERAZ :

Pour valider votre demande d’inversion du match N° 29423810 du 1^{er} décembre 2024 à ALBENS, la Commission demande l’accord des deux clubs via footclubs.

U15 à 8 - ENGAGEMENTS

GAPS : engagement d’une équipe. Noté





U13 Yann THILL : 06 50 96 07 02

Réunion du lundi 7 octobre 2024

Note aux clubs :

- L'accession de 3 équipes au critérium régional pour la 2nde partie de saison ne se fera que via la poule D1-A
- Merci à tous les clubs de surveiller régulièrement (tous les dimanches ou les lundis) leurs notifications FootClubs afin de répondre aux demandes de modification de leurs adversaires. Il paraît inenvisageable pour nous de faire la chasse aux réponses !
- Nous invitons l'ensemble des clubs à vérifier les accréditations a la FMI des éducateurs sur footclub.
- Les FMI sont actives depuis week-end du 05/10/24 sur les tablettes pour les matchs U13 pour les D1 et D2
- Nous rappelons qu'il est possible sur demande des clubs de faire une formation pour les FMI.

Un tuto vous est proposé sur le lien suivant

<https://www.youtube.com/watch?v=of4KMDHDbY0>

(Tutoriel pour une démonstration sur le foot à 11.)

MODIFICATION DES LIEUX ET HORAIRES DES RENCONTRES

- Modification de rencontres sont à effectuer en priorité sur footClub

RETOUR FEUILLE DE PLATEAU

Les feuilles de plateaux devront être retournées au District de Savoie au plutôt le mercredi suivant celui-ci.

Si vous en avez la possibilité, merci d'envoyer par SMS, la photo de la feuille du classement final.

RETOUR FEUILLE DE PLATEAU

L'utilisation de la FMI sera obligatoire des catégories U13 à Seniors filles et garçons avec l'obligation de la transmettre le dimanche soir avant 20H00.

En cas de problème, merci d'envoyer par SMS

Le résultat du match ou la photo de la feuille de match papier



COMMISSION FUTSAL

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Lundi 7 octobre 2024

Saison 2024/2025

Liste des équipes inscrites au 9 Octobre 2024

Pour le 73 :

ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE 2
FUTSAL BOURGET UNITED 1
U S CHARTREUSE GUIERS 1
FUTSAL K-PUC 1 MONTMELIAN

Pour le 74 :

THONON LES BAINS
CLUSES BONNEVILLE FORON 74
F C VERMILLON

Une huitième équipe Savoyarde est en cours d'inscription.
ASSOCIATION SAVOYARDE FUTSAL MOUTIERS

Une neuvième équipe très intéressée : FC FORON dans le 74

Le championnat commencera la troisième semaine d'Octobre 2024.

Les calendriers sont en ligne .

Le club de la Savoyarde Futsal Moutiers prendra la place de l'exempt si son inscription est validée.
Si la 9ième équipe est opérationnelle avant fin octobre 24, elle pourra intégrer le championnat qui sera modifié.

En attente des renseignements du FUTSAL K PUK 1 MONTMELIAN

ATTENTION, CERTAINES RENCONTRES DU FUTSAL K PUK MONTMELIAN SONT PARAMETREES PAR
DEFAULT AU LUNDI. EN ATTENTE DES BONNES DATES. CETTE EQUIPE EVOLUE SOIT LE SAMEDI SOIT LE
DIMANCHE.



COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Membres : Ghislaine RAYNAL, Patrick JANET

Réunion du 7 octobre 2024

TIRAGE DES COUPES

REGLEMENT COUPE CORTADE et RAFFIN

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, 2 mi-temps de 15 min, si le résultat est toujours nul les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

CORTADE

Tour de cadrage le dimanche 03 novembre 2024

MERCURY BELLE ETOILE 2	vs	AIGUEBELLE 1
VAL D'HYERES 1	vs	COGNIN 1
AS CUINES 1	vs	LA BATHIE 1
FC SUD LAC 1	vs	FC NIVOLET 1
LE BOURGET DU LAC ES 1	vs	CHAMBOTTE 2
CHAUTAGNE 1	vs	CHAMBERY SPORT 73 1
LA MOTTE SERV US 2	vs	CHARTR GUIERS US 1

Clubs exempts :

LA RAVOIRE, MONTMELIAN, UO ALBERTVILLE, VILLARGONDRAN, AS HTE COMBE, BOZEL, CA YENNE, CAM, CHALLES

RAFFIN

Tour de cadrage le dimanche 03 novembre 2024

FC DU NIVOLET 2	vs	AF MONTMELIAN 2
-----------------	----	-----------------

Clubs exempts :

CA YENNE, ENT DRUMETTAZ MOUXY, CHAMBOTTE 3, FCHT 2, LA RAVOIRE 2, CHARTREUSE 2, LA MOTTE SERV 2

FEMININES A 8

1/4 de finale soit le 19-20 ou 21 avril 2025

Tirage prévu le 10 mars 2025



U20 TRIQUET

1/4 de finale le samedi 20 avril 2025

Tirage prévu le 10 mars 2025

U17 TRONCY

Tour de cadrage le samedi 19 octobre 2024

ST BALDOPH FC	vs	AIGUEBELLE
FC NIVOLET 2	vs	ENT DRUM MOUXY
US LA RAVOIRE	vs	UO ALBERTVILLE
FC B.E MERCURY	vs	CHARTREUSE GUIERS
AIX FC	vs	FC BAUGES

Clubs exempts :

FCNT, GAPS, LA MOTTE SERVOLEX

U15 PILLET

Tour de cadrage le dimanche 20 octobre 2024

US LA MOTTE SERVOLEX	vs	JS CHAMBERY
FC NIVOLET 2	vs	CHARTREUSE GUIERS
ENT F CHAUTAGNE	vs	CA YENNE
GJ LA SAVOYARDE	vs	GAPS 2
ES TARENDAISE	vs	CA MAURIENNE
AIX FC 2	vs	HTE COMBE DE SAVOIE
ST PIERRE SPORT	vs	FCNT 2

Club exempt :

UO ALBERTVILLE

TRANSMISSION FMI

L'utilisation de la FMI sera obligatoire des catégories U15 à séniors filles et garçon
Avec l'obligation de la transmettre le dimanche soir avant 20h00

En cas de problème, merci d'envoyer par SMS

Le résultat du match ou la photo de la feuille de match papier



U13 PITCH

2^{ème} tour le samedi 07 décembre 2024 à 14h00
2 qualifiés par plateaux

Tirage prévu début novembre

Les clubs ne pouvant pas recevoir le plateau à l'heure et/ou au lieu prévu, doivent se rapprocher des autres clubs de leur plateau pour définir ensemble les nouvelles modalités.

Merci d'informer la Commission des Coupes.

U13 PIGNIER

1^{er} tour le samedi 19 octobre 2024 à 14h00

Plateaux à 5 clubs, 2 qualifiés

A LA RAVOIRE

Plateau N° 1

A	VILLARGONDRAN
B	CHARTREUSE
C	MODANE
D	DRUMETAZ MOUXY
E	LA RAVOIRE

AU CA MAURIENNE

Plateau N° 2

LA MOTTE SERVOLEX	A
AIX FC	B
BOZEL	C
FCHT	D
CAM	E

AU NIVOLET

Plateau N° 3

A	GAPS
B	ENT BASSE MAURIENNE
C	ST BALDOPH
D	NIVOLET
E	ES TARENTOISE

Plateaux à 4 clubs, 1 qualifié

A MERCURY

Plateau N° 5

A	MERCURY
B	ST PIERRE
C	GRIGNON
D	SAVOYARDE

A UGINE

Plateau N° 4

CHAMBERY SAVOIE FOOT	A
UGINE	B
CHAMBOTTE	C
HTE COMBE DE SAVOIE	D

Les clubs ne pouvant pas recevoir le plateau à l'heure et/ou au lieu prévu, doivent se rapprocher des autres clubs de leur plateau pour définir ensemble les nouvelles modalités.

Merci d'informer la Commission des Coupes.



U13 SERALINI

1^{er} tour le samedi 19 octobre 2024 à 14h00

2 qualifiés par plateau

A DOMESSIN

Plateau N° 1

A	CHALLES SF
B	FC BAUGES
C	DOMESSIN
D	COEUR DE SAVOIE
E	SUD LAC

A LA ROCHETTE

Plateau N° 2

VAL D'HYERES	A
BARBERAZ	B
BIOLLAY	C
CHAMBERY SPORT 73	D
LA ROCHETTE	E

A ALBERTVILLE

Plateau N° 3

A	ST MICHEL
B	JS CHAMBERY
C	FC BEAUFORTAIN
D	UOA
E	BOURGET

A COGNIN

Plateau N° 4

LA BATHIE	A
CA YENNE	B
CHAUTAGNE	C
MONTCEL	D
COGNIN SP	E

Les clubs ne pouvant pas recevoir le plateau à l'heure et/ou au lieu prévu, doivent se rapprocher des autres clubs de leur plateau pour définir ensemble les nouvelles modalités.

Merci d'informer la Commission des Coupes.

U11 CREDIT AGRICOLE

1^{er} tour le samedi 19 octobre 2024 à 10h00

2 qualifiés par plateau

A DOMESSIN

Plateau N° 1

A	MONTMELIAN 1
B	FCHT 1
C	DOMESSIN 1
D	CHAMBERY SPORT 73 1
E	CHALLES 1

AU CSF

Plateau N° 2

ST MICHEL 1	A
HAUTE COMBE SAVOIE 1	B
VAL D'HYERES 1	C
CHAMBERY SF 1	D
VILLARGONDRAN/ST JULIEN 1	E

A AIX

Plateau N° 3

A	US MODANE 1
B	GAPS 1
C	ENT BASSE MAURIENNE 1
D	ST PIERRE SPORT 1
E	AIX FC 1

A CŒUR DE SAVOIE

Plateau N° 4

BOZEL 1	A
CAM 1	B
US CHARTREUSE 1	C
CŒUR DE SAVOIE 1	D
MARTHOD SF 1	E



A ALBERTVILLE

Plateau N° 5

A	LE BOURGET DU LAC 1
B	UO ALBERTVILLE 1
C	QUEIGE 1
D	LA BATHIE 1
E	FC MERCURY 1

A DRUMETTAZ

Plateau N° 6

	FC CHAMBOTTE 1	A
	US LA MOTTE SERVOLEX 1	B
	US GRIGNON	C
	FC SUD LAC 1	D
	ES DRUMETTAZ MOUXY 1	E

A LA RAVOIRE

Plateau N° 7

A	EF CHAUTAGNE 1
B	LA ROCHETTE 1
C	AS LE MONTCEL 1
D	LA RAVOIRE 1
E	BAUGES FC 1

A LAISSAUD

Plateau N° 8

	YENNE 1	A
	AS BARBERAZ 1	B
	UGINE 1	C
	ES TARENTEISE 1	D
	LAISSAUD 1	E

A LA JS CHAMBERY

Plateau N° 9

A	BIOLLAY FOOTBALL CLUB 1
B	BRISON
C	COGNIN 1
D	JS CHAMBERY 1
E	ST BALDOPH 1

Club exempt :

FC NIVOLET vainqueur édition 2024

Les clubs ne pouvant pas recevoir le plateau à l'heure et/ou au lieu prévu, doivent se rapprocher des autres clubs de leur plateau pour définir ensemble les nouvelles modalités.
Merci d'informer la Commission des Coupes.

RETOUR FEUILLE DE PATEAU

Les feuilles de plateaux devront être retournées au district de Savoie au plutôt le mercredi suivant celui-ci.

Si vous en avez la possibilité merci d'envoyer par SMS

La photo de la feuille du classement finale

Crédit  Mutuel



FEMININES SENIORS

Président : GACHET JACKY 06 12 22 99 82

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52

Réunion du 7 octobre 2024

COURRIER REÇU

Reçu : MAIL : FC LA ROCHETTE 2^{ème} FORFAIT
FC HTE-TARENTEISE planning des terrains

CHAMPIONNAT

MATCHS DU 13 OCTOBRE :

Match N° 29203747 ENT - CHAUTAGNE / US DOMESSIN se jouera à 10H00 à CHINDRIEUX
Match N° 29203748 FC- LA ROCHETTE / CA YENNE se jouera à 10H00 à la CROIX de la ROCHETTE
Match N° 29203749 CS- FOOTBALL / ST-REMY se jouera à 10H00 aux MARCHES
Match N° 29203751 ENT-PONT-BOURBRE / USC AIGUEBELLE se jouera à **13H** au PONT de BEAUVOISIN

Match N° 29203750 FC HTE-TARENTEISE/ENT -ENT APCR-ESB se jouera à 10 H 00 à la **PLAGNE TARENTEISE Stade jean Claude ROCCA**

INFORMATIONS - NOTE AUX CLUBS

MATCH REMIS FC CHAUTAGNE

Match N° 29203739 FC CHAUTAGNE / ST REMY se jouera le 20 octobre à 10H00

CHAMPIONNAT

Match N° 29203744 US ST-REMY/FC LA ROCHETTE deuxième forfait amende 50 euros

HOMOLOGATIONS

ST-REMY	3 BUTS	3 points	
LA ROCHETTE	0 BUT	0 point	MOINS 1 POINT

**La commission doit avoir impérativement le lundi précédent la rencontre avant 18 h00
Toutes les modifications « horaires, terrains. » SANS ACCORD DES 2 CLUBS LA COMMISSION
PROGRAMMERA LES RENCONTRES A L'HEURE OFFICIELLE ET AU JOUR PREVU AU CALENDRIER.**



COMMISSION TECHNIQUE

Mercredi 9 octobre 2024

Contacts :

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 - julien.tranchant@savoie.fff.fr

Edouard FROGER - CDFA: 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr

Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr

Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

NOTE AUX CLUBS

Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie

<https://savoie.fff.fr/simple/calendrier-technique-2023-2024/>

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin : district@savoie.fff.fr

Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire 2 candidats par club et par formation

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires sur l'instant T au sein du club.
- Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
- Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.

Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente. Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

PRIORITÉ AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS

RAPPEL : Pour les candidats possédant une **LICENCE DIRIGEANT** un certificat médical pour **LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE** est **OBLIGATOIRE**, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.

Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boîte mail du District.



FORMATIONS 2024 - 2025

- Formation CFI Foot réduit (U6 - U9) Foot réduit - limitée à 16 personnes

Dates : mercredi 16 octobre 2024 et mercredi 6 novembre 2024

Lieu : MONTMÉLIAN

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 12

Elisa DOS SANTOS RAFAEL (ETS LE BOURGET DU LAC)

Ludovic GONZAGUE (UO ALBERTVILLE)

Sabine VAILLANT (MONTMÉLIAN A)

Nicolas LEROY (FC CHAMBOTTE)

Pauline LASSIAZ BLANCHON (US GRAND MONT LA BATHIE)

Julie MORAND – Teuira TEFAATAU (FC BAUGES)

Lubin LASSIAZ (AS BOZEL)

Ethan GAUTIER (US LA RAVOIRE)

Aubin MORELON – Corentin GIBERT (CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL)

Candidat non prioritaire car hors département

Gabriel CROS (GFA RUMILLY VALLIERE (74))

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 8 octobre 2024

- Formation CFI « Gardien de but » Module découverte - limitée à 12 personnes

Dates : samedi 19 octobre 2024 et lundi 11 novembre 2024

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 9

Theo DIHILI (FC LAISSAUD)

ERRARD Thibaut (FC BAUGES)

Valentin SIMAC LEJEUNE (FC DU NIVOLET)

Aubin MORELON – Maxime LAMBERT (CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL)

Cédric BRELAUD (US LA RAVOIRE)

Gabin GAUCHER (FC HAUTE TARENTEISE)

Mike PERRON (AIX FC)

Adil BOUZALMAD (UO ALBERTVILLE)

- Formation CFI U10/U13 Mineurs Filles et Garçons - limitée à 16 personnes

Dates : jeudi 31 octobre 2024 et samedi 14 décembre 2024

Lieu : BARBERAZ

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 8

Evan LEBRETON POTHIN (AS BARBERAZ)

Rafael GRATTESOL (FC HAUTE TARENTEISE)

Nael HAULI – Lauryne CABOT TARAVEL – Kais CALLETTI – Rafael VICENTE BRAZAO (CA MAURIENNE)

Zakarya DGHOUGHY – Come MICHEL (AS UGINE)

- Formation CFI Projet Club - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 14 décembre 2024

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscription reçue : 0



- Formation CFI Foot à 11 (U14 - U19) - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 18 janvier 2025 et mercredi 5 février 2025

Lieu : LA MOTTE SERVOLEX

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 16

Olivier DALPHIN – Killian DULLIN – Thibaut ERRARD (FC BAUGES)

Antoine MIGUET – Lambert VITE (US LA MOTTE SERVOLEX)

Laura BUCHET DIT CARRON (FC CHAMBOTTE)

Dean PAJAJ (UO ALBERTVILLE)

Fatih CUCUN (CA MAURIENNE)

Mame LY (CA YENNE)

Yoann BERGER MOLLARD (GAPS)

Yannick SCHENKL (AS LA BRIDOIRE)

Candidats non prioritaires car hors département

Evan MOREN (CLUSES SCIONZIER FC (74))

Christian MOUNOUNGOU (CS ST PIERRE EN FAUCIGNY (74))

Lheidi AMARDJIA (US ANNEMASSE (74))

Kélian GAULET - Brendan LAURENT (FC LA SEMINE CHEINE EN SEMINE (74))

- Formation CFI U10/U13 Mineurs Filles et Garçons - limitée à 16 personnes

Dates : vendredi 7 mars 2025 et mercredi 23 avril 2025

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscription reçue : 0

- Formation CFI Foot à 8 (U10 - U13) - limitée à 16 personnes

Dates : mercredi 12 mars 2025 et mercredi 26 mars 2025

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 17

Johnny HOAREAU – Thomas LAURENT (FC LAISSAUD)

Romuald BENDOTTI (MONTMÉLIAN A)

Alexandre DESCH (ENT S DRUMETTAZ MOUXY)

Ilter SASMAZER (AIX FC)

Rudy HUOT – Godefroid SESSOU (UO ALBERTVILLE)

Baptiste ORDONNEZ (US LA MOTTE SERVOLEX)

Nicolas HOUDAYER (ST PIERRE SPORT)

Delphine TOUFFLET – Estelle MAISON (FC BAUGES)

Mathieu TESSIER (ENT F CHAUTAGNE)

Johan QUELQUEJEU – William GALOFARO – Romain PELLICIER (US CHARTREUSE GUIERS)

Romain CHEVALLIER (AS UGINE)

Jugen GUILBEAU (CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL)

**FORMATION
COMPLETE**

- Formation CFI Séniors - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 15 mars 2025 et samedi 29 mars 2025

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 16

Mehmet GOK – Julien SQUARCIONI (FC BAUGES)

Vincenzo MALVASO - Luc FLEURY (MONTMÉLIAN A)

Salvatore GALLETTI – Laurent BRUNET (AIX FC)

Fode Mamoudou TOURE (UO ALBERTVILLE)

Maxime MATHION (US LA MOTTE SERVOLEX)

Arnaud HALLET (US CHARTREUSE GUIERS)



Fatih CUCUN (CA MAURIENNE)

Jérémie DURET (FC ST BALDOPH)

Candidats non prioritaires car hors département

Dorval LOURENCO (FC CRUSEILLES (74))

Abdelhamid BENAYAD (US ARGONAY (74))

Kélian GAULET - Brendan LAURENT (FC LA SEMINE CHEINE EN SEMINE (74))

Nathalie BALDECK (CS ST PIERRE EN FAUCIGNY (74))

- Formation CFI Foot réduit (U6 - U9) Foot réduit - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 15 mars 2025 et samedi 19 avril 2025

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 3

Ergina LAJCI (AS BARBERAZ)

Jérôme BONTRON – Alexis CHABERT (FC CHAMBOTTE)

- Attestation Fédérale « FUTNET » - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 12 avril 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 1

Tiago COSTA FERNANDES (US LA RAVOIRE)

- Formation CFI Foot à 11 (U14 - U19) - limitée à 16 personnes

Dates : mercredi 14 mai 2025 et samedi 14 juin 2025

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 2

Adil BOUZALMAD (UO ALBERTVILLE)

Candidat non prioritaire car hors département

Karim NASSIK (GFA RUMILLY VALLIERES 74)

CERTIFICATIONS 2024 - 2025

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date : mercredi 13 novembre 2024

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 1

Jurgen GUILBEAU (CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL)

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date : jeudi 21 novembre 2024

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 6

Romain LESUR - Théo ALEXANDRE (AIX FC)

Gilles MIGUET (AS NOVALAISE)

Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

Cédric BAULON (US CHARTREUSE GUIERS)

Candidat non prioritaire car hors département

Driss SIF (ENT S ST PRIEST)



Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats

Date : mardi 3 décembre 2024

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 3

Candidats non prioritaires car hors département

Driss SIF (ENT S ST PRIEST)

Grégory FRANCO (SPORTING NORD ISERE (38))

Luc THOMASSON (ETS CERNEX (74))

Certification CFF4 - MAXIMUM 4 candidats

Date : mardi 10 décembre 2024

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 0

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date : lundi 17 mars 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 1

Candidat non prioritaire car hors département

Marco SALERNO (US ANNECY LE VIEUX (74))

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date : mardi 6 mai 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 3

Matthis LUSSIEZ (US LA RAVOIRE)

Aymeric LATHUILE (ES TARENTOISE)

Candidat non prioritaire car hors département

EI AMIAR (ES SEYNOD (74))

Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 22 mai 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 2

Mickael ROUX (US LA RAVOIRE)

Candidat non prioritaire car hors département

EI AMIAR (ES SEYNOD (74))

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date : lundi 2 juin 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 1

Candidat non prioritaire car hors département

EI AMIAR (ES SEYNOD (74))



Certification CFF4 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 19 juin 2025

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 0

COMMISSION DES REGLEMENTS

Président : M. René SAILÉ - 07 84 71 06 82

Membre : M. Patrick JANET - 06 64 26 44 76

M. Jean Marc GUICHARD

Réunion du 4 octobre 2024

Président : M. René SAILÉ - 07 84 71 06 82

Membre : M. Patrick JANET - 06 64 26 44 76

M. Jean Marc GUICHARD

Présents : MM. René SAILÉ, Patrick JANET

Excusé : M. Jean Marc GUICHARD

RÉSERVES D'AVANT MATCH

Dossier N°1 :

Match 28961357 FC MERCURY 2 - ETS LE BOURGET DU LAC - Séniors D3 - poule B du 29/09/2024.

Dossier N°2 :

Match 28860588 UO ALBERTVILLE - CHAMBERY SPORT 73 - U20 du 28/09/2024.

RÉCLAMATION D'APRES MATCH

Dossier N°3 :

Match 28958106 US LA MOTTE SERVOLEX 3 – FC NIVOLET 2 - Seniors D4 - poule A du 29/09/2024.

Dossier N°4 :

Match 28959367 LE HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBÉRY – CHALLES SF - Seniors - D3 - poule A du 29/09/2024.



DÉCISIONS

Dossier N°1 :

Match 28961357 FC MERCURY 2 - ETS LE BOURGET DU LAC - Séniors D3 - poule B du 29/09/2024.

Réclamation du club du LE BOURGET DU LAC concernant la participation des joueurs du club F.C. BELLE ETOILE MERCURY susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour.

Réclamation recevable.

Après vérification de la feuille de match de l'équipe supérieure (R3 JSC-Mercury du 22/09/2024), l'équipe du FC MERCURY 2 est en conformité avec l'article 7.3.1 des règlements sportifs du district.

Par ces motifs, la Commission des Règlements :

- Rejette la réclamation comme non fondée,
- Confirme le résultat du match :
FC MERCURY 2 : 4 buts, 3 pts
ETS LE BOURGET DU LAC : 1 but : 0 pt
- Transmet à la Commission compétente pour homologation.

Dossier N°2 :

Match 28860588 UO ALBERTVILLE - CHAMBERY SPORT 73 - U20 du 28/09/2024.

Réclamation du club de L'UO ALBERTVILLE concernant la participation de joueurs non qualifiés à cette rencontre.

Sachant que les joueurs cités ont :

- licence enregistrée en date du 25/09/2024 **INACTIVE**,
- licence enregistrée en date du 25/09/2024 **INACTIVE**,
- licence enregistrée en date du 26/09/2024,
- licence enregistrée en date du 27/09/2024,
- **pas de licence**,
- **pas de licence**,
- **pas de licence**.

L'équipe de CHAMBERY SPORT 73 est en infraction vis à vis de l'article 89 des Règlements généraux de la F.F.F.

Par ces motifs, la Commission des Règlements :

- Décide match perdu à CHAMBERY SPORT 73,
- Résultat du match :
UO ALBERTVILLE : 4 buts, 3 pts
CHAMBERY SPORT 73 : 0 but, (- 1 pt)
- Amende de pour avoir fait jouer des joueurs non licenciés : 75 € X 3 = 225 €,
- Amende pour présence de joueurs non qualifiés sur la feuille de match 30 € X 4 = 120 €,
- Remboursement des frais d'appui 30 € par CHAMBERY SPORT 73,
- Transmet à la Commission compétente pour homologation.



Dossier N°3 :

Match 28958106 US LA MOTTE SERVOLEX 3 – FC NIVOLET 2 - Seniors D4 - poule A du 29/09/2024.

Réclamation du club de l'US LA MOTTE SERVOLEX 3 concernant la participation de plus de 6 joueurs « mutation » à cette rencontre.

Après étude de la feuille de match, 6 joueurs « MUTATION » ont participé à la rencontre. Manque la précision concernant le nombre « mutation » hors période.

L'équipe du FC NIVOLET 2 est en conformité avec l'article Article 160.1 des Règlements généraux de la F.F.F.

Par ces motifs, la Commission des Règlements :

- Rejette la réclamation comme non fondée,
- Le résultat du match :
 - US LA MOTTE SERVOLEX 3 : 2 buts, 0 pts
 - FC NIVOLET 2 : 3 buts, 3 pts
- Transmet à la Commission compétente pour homologation.

Dossier N°4 :

Match 28959367 LE HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBÉRY – CHALLES SF - Seniors - D3 - poule A du 29/09/2024.

Réclamation du club de CHALLES SF concernant la participation de joueurs susceptibles d'être suspendu lors de cette rencontre.

Réclamation recevable.

Après étude du dossier,
Attendu que le joueur concerné n'était pas suspendu lors de la rencontre.

Par ces motifs, la Commission des Règlements :

- Rejette la réclamation comme non fondée,
- le résultat du match :
 - LE HAUT FOOTBALL CLUB CHAMBÉRY : 4 buts, 3 pts
 - CHALLES SF : 0 but, 0 pt
- transmet à la Commission compétente pour homologation.





COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

arbitres@savoie.fff.fr

Réunion du 7 octobre 2024

La CDA

Présents: Mrs Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO, Christophe DUPAYS, Alphonse LOMBARD, Jacky MESTACH, Emmanuel BONTRON

Excusés : Mrs Luc ALIX, Evan BONTRON

COURRIERS CLUBS et ARBITRES

Mail, Courrier Arbitre:

-M. Acel KHAJJOU (AIX LES BAINS) : candidature LIGUE ASSISTANT (examen Ligue)

Mail, Courrier Observateur/Accompagnateur:

-M. Jacky MESTACH observation de M. Mohamed AMLIL (U O A), le 06/01024

-M. Gilles HUNSTEDT observation de M. Damien BOUCHER (MONTMELIAN), le 29/09/24

-M. Gilles HUNSTEDT observation de M. Mohamed ACHALHI (JSC), le 05/10/24

Mail, Courrier CDA/LIGUE/ FFF:

-Courrier du district GRAND VAUCLUSE, de dossier d'arbitre de M. Clément DEHEDIN suite à reprise d'arbitrage

Mail, Courrier Club:

-Club du US GRIGNON courrier/mail d'inscription de 1 candidature à la FIA d'octobre 2024

NOTE AUX CLUBS



A l'attention des clubs : Présidents, Dirigeants, éducateurs

Force de constater que le nombre important d'arrêt d'arbitre pour diverses raisons pour notre district de SAVOIE au nombre de 38 arbitres.

Il est important de ne pas sous-estimer ce manquement que ce soit pour vous (statut d'Arbitrage) comme pour nous CDA (gestion de vos championnats).

Ne prenez pas à la légère ce manquement il est plus important de saison en saison.

Nous vous invitons à présenter vos futurs candidats à cette fonction (à la prochaine FIA, d'octobre 2024)

Pensez à votre statut d'arbitrage (un fichier récapitulatif concernant vos clubs est présenté en annexe du Pv du 2 octobre 2024)

FORMATION INITIALE D'ARBITRAGE



A l'attention des clubs : Présidents, Dirigeants, éducateurs

Retrouvez ci-dessous les dates de la prochaine formation Initiale d'Arbitrage.
Elle se déroulera aux dates suivantes :

Du 19 octobre 2024 au dimanche 20 octobre 2024 (séance 1 à 6)
(District de Football de SAVOIE et Stade de BARBERAZ)

Et

(Au DISTRICT de FOOTBALL de SAVOIE -MAISON DES SPORTS- CHAMBERY) à la date suivante :
Le samedi 26 octobre 2024 (séance 7 administrative et examen)

Clubs, les inscriptions s'effectueront en ligne directement sur le site Internet de la Ligue. Les clubs en situation d'infraction au statut d'arbitrage, sont donc invités à présenter des candidats (Bien-sûr selon vos possibilités)

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'IR2F : 04.72.15.30.21

ou

formations@laurafoot.ff.fr



FORMATION LIGUE ARBITRAGE



PREPARATION
STATUT ARBITRE
LIGUE JEUNE ou
SENIOR

INFORMATION :

A l'attention des arbitres désireux de passer l'examen Ligue de JANVIER 2025

La CDA de SAVOIE
Demande aux arbitres de lui adresser un courrier ou mail d'inscription
Pour validation de candidature

Les séances de formation seront définies prochainement (séances par Vidéo et séances au District)

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Le Président de CDA : M. Daniel DESMARIEUX (Président) : 06-75-93-17-52

Le Responsable Formation : M. Jacky MESTACH (Vice-Président) : 06-15-20-07-75

Les formateurs : M. Emmanuel BONTRON : 07-89-61-94-46
M. Evan BONTRON au 06-40-72-18-72





COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT de l'ARBITRAGE

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52
Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

STATUT DE L'ARBITRAGE

Procès-verbal 07 octobre 2024

La commission Statut d'Arbitrage :

Président : Mrs Daniel DESMARIEUX,

Membres : Daniel MAILLAND-ROSSET, Francis MOREL-BIRON, Christophe DUPAYS, Alphonse LOMBARD, Luc ALIX, Hervé TRONCY,

DOSSIER ARBITRE STATUT D'ARBITRAGE

Dossier n°1 : Changement d'adresse de M. Abdelhafid MEGUIRECHE

La commission,

Après étude du dossier,

Le club du CA MAURIENNE nous a adressé un courrier et attestation familiale concernant M. Abdelhafid MEGUIRECHE. Ces pièces administratives fournies à ce jour, ne sont pas au nom personnel de M. Abdelhafid MEGUIRECHE

La Commission ne reconnaît pas son changement de lieu de résidence.

Il reste résidant à l'adresse à Chambéry à ce jour.

Courrier Club :

- Club du C A MAURIENNE demande de convocation sur le dossier : M. Abdelhafid MEGUIRECHE ou un éventuel appel en ligue

La Commission :

A savoir que M. Abdelhafid MEGUIRECHE est reconnu par le club du C A MAURIENNE à l'adresse suivante : à CHAMBERY

Date modifiée sur réseau FOOTCLUB au 3 octobre 2024 est par le club du C A MAURIENNE

En attente des suites à donner si appel ou évocation du club du C A MAURIENNE

La Commission,



Attendu qu'il n'y a aucun changement domicile reconnu sur ce dossier : La Commission reconnaît l'adresse suivante : 80 rue Jean Paul SARTE 73000 CHAMNERY à M. Abdelhafid MEGUIECHE comme résidence principale et donc de domicile fixe pour cette adresse

Décision :

la Commission M. Abdelhafid MEGUIECHE est classé « Arbitre Indépendant » à partir de la saison 2024/2025 jusqu'à la saison 2028/2029

Ceci sans représenter le club du C A MAURIENNE pour la saison 2024/2025

FORUM - QUESTIONS / REPONSES - STATUT ARBITRAGE



Question 1 : Les amendes du statut d'arbitrage cette saison 2024/2025 ?

Réponse : les amendes n'ont pas été modifiées cette saison : dans les catégories inférieures à la D1, l'amende est à 60 euros par manque d'arbitre (décision : REGLEMENTS GENERAUX Laura Foot 2023/2024), pour les D5 c'est inchangé pas d'amende et pour les D1 inchangé également 120 euros par manque d'arbitre.

Question 2 : Les Arbitres qui sont Art 34 sur la saison 2023/2024 sont-ils amendés dès la saison 2023/2024 ?

Réponse : Non ce ne sont pas les arbitres qui sont amendés, mais effectivement les clubs qu'ils représentent Position Art 34 sur la saison (n'ayant pas couvert soit le nombre de match sur la saison, ou n'ayant pas fait d'arbitrage dans les 3 dernières journées, licence enregistrée hors délai)

Question 3 : Quel statut faut-il acté pour la catégorie U20 Seniors ou Jeune) ?

Réponse : Prise en compte de cette catégorie par le statut JEUNE

Question 4 : Couverture Statut d'Arbitrage en JEUNES

Réponse : La position des clubs qui ont une équipe en championnat "jeune", U20, U17, U15 et au plus haut niveau de la catégorie (ex : D1) est d'avoir un arbitre « Jeune » statutairement. Autrement, ils sont en infraction.

Question 5 : Concernant un changement d'adresse de domicile

Réponse : l'arbitre doit fournir un justificatif de domicile récent et à son nom (facture ou échéancier d'eau, gaz et électricité, ou facture de téléphone fixe, ou quittance de loyer non manuscrite avec une pièce administrative officielle, ou attestation d'assurance habitation, ou avis de taxe d'habitation, ou attestation d'assurance maladie)

Clubs, si vous avez des interrogations, des questions : sur le règlement du statut d'arbitrage Fédéral et Régional, et application en District, La commission du Statut d'Arbitrage vous renseignera au mieux.





COMMISSION FAFA

Lundi 7 Octobre 2024

F.A.F.A. Emploi

Dossier emploi GROUPEMENT DE LA SAVOYARDE :

Les pièces complémentaires du dossier emploi du Groupement de La Savoyarde ont été validées par le district ainsi que par la ligue.

Informations F.A.F.A. Equipement – Saison 2024/2025

La campagne F.A.F.A. 2024/2025 est ouverte.

Les collectivités/clubs souhaitant déposer un dossier de demande d'aide au titre du F.A.F.A. doivent informer le district avant le 31 janvier 2025.

Tous les dossiers devront être impérativement présentés par les collectivités.

Priorité sera donnée aux communes n'ayant pas encore été aidées.

A noter que les montants de subvention indiqués sont sous réserve de l'enveloppe allouée au District de Savoie et des dossiers en cours pour la saison 2024/2025. La répartition s'effectuera au début de l'année 2025 (1er trimestre).

La Commission reste à votre disposition pour tous renseignements.

Veillez trouver ci-dessous le lien vous permettant d'accéder au cahier des charges 2024/2025 (documentation et imprimés)

https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_fafa_cahier-des-charges_equipement_clubs-collectivites_24-25_vdef.pdf



Informations F.A.F.A. Transport – Saison 2024/2025

La campagne F.A.F.A. 2024/2025 est ouverte.

Le budget alloué pour la Savoie pour cette saison 2024/2025 est de 8000 €, montant qui pourra être éventuellement augmenté en fonction du nombre de dossiers des autres districts de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes ou diminué.

Les clubs souhaitant bénéficier de l'aide FAFa pour l'achat d'un mini bus doivent contacter le district par mail avant le 30 novembre 2024.

Après cette date plus aucun dossier ne sera recevable.

La Commission reste à votre écoute pour tous renseignements concernant les modalités ainsi pour vous aider à construire le dossier.

Veillez trouver ci-dessous le lien vous permettant d'accéder au cahier des charges (documentation et imprimés)

https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_fafa_cahier-des-charges_transport-24-25_vdef.pdf

Notes aux clubs

Les réponses aux courriels/courriers seront uniquement communiquées par voie de FOOT SAVOIE.

Equipement

Réponse à UGINE :

La Commission accuse réception de vos différents courriels concernant la création de nouveaux vestiaires du stade de Montain.

Pour votre projet, un maximum de 20 000 € (maximum 20%) peut être accordé.

A noter que les montants de subvention indiqués sont sous réserve de l'enveloppe allouée au District de Savoie et des dossiers en cours pour la saison 2024/2025. La répartition s'effectuera au début de l'année 2025 (1er trimestre).

Priorité sera donnée aux communes n'ayant pas encore été aidées.

Vous pouvez retrouver toutes les informations 2024/2025 sur le cahier des charges (documentation et imprimés) à l'aide du lien ci-dessous :

https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_fafa_cahier-des-charges_equipement_clubs_collectivites_24-25_vdef.pdf

Réponse à VILLARGONDRAN :

La Commission accuse réception de votre courriel concernant la réalisation d'un terrain synthétique sur la commune en lieu et place du terrain en pelouse naturelle.



Vous pouvez retrouver toutes les informations 2024/2025 sur le cahier des charges (documentation et imprimés) à l'aide du lien ci-dessous :

https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_fafa_cahier-des-charges_equipement_clubs-collectivites_24-25_vdef.pdf

Réponse à ST REMY DE MAURIENNE :

La Commission accuse réception de votre courriel concernant le projet de remplacement de l'éclairage du terrain municipal en par un éclairage LED.

Vous pouvez retrouver toutes les informations 2024/2025 sur le cahier des charges (documentation et imprimés) à l'aide du lien ci-dessous :

https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_fafa_cahier-des-charges_equipement_clubs-collectivites_24-25_vdef.pdf

Réponse AS LE MONTCEL :

Compte tenu du classement de votre terrain, votre dossier est non éligible.

AS BOZEL :

La Commission accuse réception de votre dossier.

Dossier en cours d'instruction.

A noter que les montants de subvention indiqués sont sous réserve de l'enveloppe allouée au District de Savoie et des dossiers en cours pour la saison 2024/2025. La répartition s'effectuera au début de l'année 2025 (1er trimestre).

Un rendez-vous est confirmé pour le 9 octobre à 19 h00 au stade.

Vous pouvez retrouver toutes les informations 2024/2025 sur le cahier des charges (documentation et imprimés) à l'aide du lien ci-dessous :

https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_fafa_cahier-des-charges_equipement_clubs-collectivites_24-25_vdef.pdf

Transport

Réponse au FC MERCURY :

La Commission accuse réception de votre courriel concernant l'achat d'un minibus.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le cahier des charges (documentation et imprimés) à l'aide du lien ci-dessous :

https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_fafa_cahier-des-charges_transport-24-25_vdef.pdf

Pour un dossier transport, c'est effectivement le club qui doit saisir en ligne les documents demandés.



Réponse à U.O. ALBERTVILLE :

La Commission accuse réception de votre courriel concernant l'achat d'un minibus.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le cahier des charges (documentation et imprimés) à l'aide du lien ci-dessous :

https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_fafa_cahier-des-charges_transport-24-25_vdef.pdf

Attention : Les clubs pourront obtenir une aide financière dans le cadre du Fafa Transport pour un 2^{ème} véhicule : un an après la date d'acquisition du 1^{er} véhicule.

.....

COMMISSION TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Président : Christophe VALENTINO

Réunion du 7 octobre 2024

Présents : Christophe VALENTINO (Président), Sylvie TRILLAT, Denis CRESTEE, Hernani SOARES

Décision

Confirmation de Classement du Stade d'Apremont – NNI N°730170101

Attendu que la Commission des Terrains et Installations du District de Savoie avait pris la décision d'appliquer un classement provisoire « Niveau Travaux » pour le Stade d'Apremont NNI n° 730170101 (classé initialement au Niveau T7 jusqu'au 25/08/2031), les travaux envisagés par la mairie permettant d'obtenir une homologation en T6,

Attendu que ce « Niveau Travaux » permettait jusque-là à titre dérogatoire au club d'Apremont FC de continuer de jouer au niveau D3 dans l'attente de la réalisation de travaux de sécurisation,



Attendu que malgré trois courriers adressés à la Mairie d'Aprémont (depuis la saison 2023/2024), le District de Savoie n'a toujours pas reçu d'informations quant au commencement ou à l'achèvement des travaux d'installation d'une main courante partielle (ou totale) du terrain, pour permettre de prononcer une homologation au niveau T6, niveau nécessaire pour évoluer au niveau D3 Seniors,

Sur ce,

Les travaux d'amélioration de sécurité n'ayant pas été réalisés à ce jour, la Commission des terrains et des installations sportives décide à compter du 21 octobre 2024 :

1. De lever le « Niveau Travaux » et de maintenir le classement de l'installation du Stade d'Aprémont NNI n°730170101 au niveau T7, jusqu'au 25/08/2031.
2. De transmettre cette décision à la Commission sportive pour application du règlement, aucune rencontre de niveau D3 ne pourra être programmée sur cette installation classée T7 conformément aux Règlements des terrains et installations sportives de la Fédération Française de Football.

COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du 7 Octobre 2024

Présents : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET – Sophie LEFEVRE

Présents non élus : Magali BERLIOZ - Pierrette CATANIA – David CORMIER - Mohamed DAIF - Sandra FONTI - Mario LAURENCIN - Francis MOREL BIRON

POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».

La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à



un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.

Président de la Commission de Discipline,
Pascal ELHOMBRE

Secrétaire de la Commission de Discipline
Pierrette CATANIA

IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club. Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35 € par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par NOTIFOOT. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.



Informations

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

Commission Discipline du 7 Octobre 2024-Extraction sanctions suspensions fermes						
Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
07/10/2024	D3	Joueur	A.S. BRISON ST INNOCENT	29/09/2024	4 MF dont Auto + 1 match avec sursis	30/09/2024
07/10/2024	D4	Joueur	A.S. LA BRIDOIRE	29/09/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	14/10/2024
07/10/2024	D3	Joueur	A.S. MONT JOVET BOZEL	28/09/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	14/10/2024
07/10/2024	D3	Joueur	A.S. NOVALAISIE	29/09/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	14/10/2024
07/10/2024	D3	Joueur	APREMONT FC	29/09/2024	4 MF dont Auto	30/09/2024
07/10/2024	D5	Joueur	ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE	29/09/2024	Auto suff pas rapport arbitre	30/09/2024
07/10/2024	D2	Joueur	C.A. MAURIENNE F. ST JEAN DE MAURIENNE	29/09/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	14/10/2024
07/10/2024	Minimes U15 D2	Joueur	C.A. YENNOIS	29/09/2024	Auto suff pas rapport arbitre	30/09/2024
07/10/2024	D3	Joueur	CHAMBERY SPORT 73	29/09/2024	1 Match Ferme par révoc sursis	14/10/2024
07/10/2024	D1	Joueur	COGNIN SP.	28/09/2024	Suspendu jusqu'à comparution ou décision	29/09/2024
07/10/2024	D2	Joueur	ENT. FOOTBALL CHAUTAGNE	28/09/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	14/10/2024
07/10/2024	D2	Joueur	ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY	29/09/2024	1 Match Ferme par révoc sursis	14/10/2024
07/10/2024	Minimes U15 D2	Joueur	ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY	29/09/2024	Suspendu jusqu'à comparution ou décision	30/09/2024
07/10/2024	Minimes U15 D2	Joueur	ET.S. LE BOURGET DU LAC	29/09/2024	3 MF dont Auto	30/09/2024
07/10/2024	Cadets U17 1	Joueur	F.C. DU NIVOLET	28/09/2024	Auto suffisant	29/09/2024
07/10/2024	D3	Joueur	F.C. ST BALDOPH	29/09/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	14/10/2024
07/10/2024	D3	Joueur	F.C. SUD LAC	29/09/2024	4 MF dont Auto	30/09/2024



PV N°691 du 9 octobre 2024

07/10/2024	D2	Joueur	F.C. VILLARGONDRAN	29/09/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	14/10/2024
07/10/2024	D1	Joueur	FC DE HAUTE TARENDAISE	29/09/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	14/10/2024
07/10/2024	D1	Joueur	FC DE HAUTE TARENDAISE	29/09/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	14/10/2024
07/10/2024	Minimes U15 D2	Joueur	ST PIERRE SPORT FOOTBALL	29/09/2024	Auto suff pas rapport arbitre	30/09/2024
07/10/2024	D1	Joueur	U.S. CHARTREUSE GUIERS	28/09/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	14/10/2024
07/10/2024	Minimes U15 D2	Joueur	U.S. GRIGNON	29/09/2024	Suspendu jusqu'à comparution ou décision	30/09/2024
07/10/2024	D3	Joueur	U.S. GRIGNON	29/09/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	14/10/2024
07/10/2024	D3	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	29/09/2024	Auto suffisant	30/09/2024
07/10/2024	D3	Joueur	U.S. MODANE	29/09/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	14/10/2024
07/10/2024	D3	Joueur	U.S. MODANE	29/09/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	14/10/2024
07/10/2024	D3	Dirigeant	U.S. PONTOISE	28/09/2024	Auto suffisant	29/09/2024
07/10/2024	D4	Joueur	U.S.C. AIGUEBELLE	29/09/2024	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	14/10/2024
07/10/2024	Finale Coupe Cortade	Entraîneur Adjoint	FC VILLARGONDRAN	01/06/2024	3 mois	26/08/2024

ANNEXES

- Rencontres
- Amendes
- Le droit à l'image des sportifs et l'utilisation des vidéos des manifestations sportives
- Manifestation GJ SAVOYARDE

